



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## exportations

Question écrite n° 9920

### Texte de la question

M. Léonce Deprez partageant les objectifs de son action ministérielle, demande à M. le ministre délégué au commerce extérieur les perspectives du développement du « dispositif du portage », qui « permet aux PME de prendre un premier contact avec les marchés étrangers grâce au soutien d'un grand groupe déjà implanté ». Il avait annoncé cette perspective à la veille d'un important déplacement en Extrême-Orient au début de novembre 2002, précisant qu'il allait coordonner ses déplacements avec Partenariat France, une association qui regroupe trente-huit grandes entreprises qui soutiennent les PME dans leurs démarches internationales.

### Texte de la réponse

Créée en 1996 et régie par la loi de 1901, Partenariat France (association soutenue par les pouvoirs publics sur les plans logistique, humain et financier) regroupe trente grandes entreprises qui appuient le développement international des PME en mettant à la disposition de ces dernières leur expérience et leurs réseaux à l'étranger. Cet appui, plus communément appelé portage, peut revêtir plusieurs formes : la communication d'informations et de conseils sur les marchés ; la mise en relation avec des clients et opérateurs locaux ; l'assistance juridique et commerciale ; l'appui logistique ou abri (mise à disposition de locaux pour accueillir des VIE, des cadres ou des stagiaires) ; l'hébergement sur les stands des groupes lors d'expositions à l'étranger ; enfin, l'organisation de missions collectives d'affaires ou de prospection d'un marché. Cette démarche, menée avec le soutien de l'ensemble du réseau de la direction des relations économiques extérieures (DREE) et en complément des actions des partenaires du développement international des entreprises, repose sur l'addition des forces sur les marchés étrangers. Concrète et pragmatique, elle illustre la pertinence d'une alliance originale entre le secteur public et le secteur privé au service des PME. Au 31 décembre 2002, 500 actions de portage individuel ont été réalisées. 950 entreprises ont également été portées lors d'opérations collectives. Ce sont donc 1 450 PME-PMI qui, en un peu plus de six ans, ont pu, grâce aux grands groupes qui composent Partenariat France (38 groupes ont effectué au moins un portage depuis l'origine), bénéficier d'un appui concret dans le cadre de leur développement international. Afin de poursuivre et amplifier son action, l'association s'est fixée plusieurs priorités en 2003 : renforcer l'implication des groupes porteurs : cet objectif signifie le recrutement de nouveaux groupes, ce qui permettra à l'association de s'ouvrir à d'autres secteurs d'activité et à d'autres zones géographiques, mais également de rendre encore plus dynamiques les groupes déjà membres (AXA a ainsi récemment rejoint Partenariat France ; Danone et Lactalis ont d'ores et déjà donné leur accord de principe) ; élargir l'offre de portage : les actions individuelles (information-conseil, ouvertures de marchés, abri-portage, accueil de stagiaires ou VIE) ont été progressivement complétées par des actions collectives (missions d'affaires, actions de promotion...) ; le ministre délégué au commerce extérieur a par exemple profité de son important déplacement en Extrême-Orient au début de novembre 2002 pour rencontrer les 90 PME portées par Carrefour dans le cadre d'une mission d'affaires au Japon et inaugurer une semaine de promotion des produits français dans les magasins du groupe à Tokyo. Il s'agit maintenant de mieux couvrir l'Union européenne élargie avec une offre adaptée ; mobiliser ou remobiliser les PME françaises sur la pertinence d'une stratégie de conquête des marchés extérieurs : cette priorité suppose une large politique de sensibilisation, d'information, de prospection et d'accompagnement - Partenariat France a ainsi décidé de multiplier et d'optimiser les déplacements en région - aux côtés de l'ensemble des partenaires, au premier rang desquels le réseau de la

DREE (y compris la nouvelle agence qui devrait résulter de la fusion entre le centre français du commerce extérieur et Ubifrance), mais aussi les collectivités territoriales, les chambres de commerce et d'industrie, les conseillers du commerce extérieur et les organisations professionnelles, qui doivent prendre toute leur place pour initier et fédérer des projets ; porter une attention toute particulière au tutorat/hébergement de VIE : cet axe répond à la demande du ministre délégué au commerce extérieur de proposer aux petites et moyennes entreprises ne disposant pas de filiales à l'étranger une liste de lieux d'accueil pour leurs VIE. Partenariat France mettra tout en oeuvre pour accueillir les quarante jeunes qu'elle s'est engagée à héberger en 2003 ; élaborer un plan stratégique, qui sera constitué des axes prioritaires de l'action de Partenariat France au cours des deux ou trois prochaines années, et qui devrait pouvoir être adopté lors de l'assemblée générale du 5 février prochain.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9920

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** commerce extérieur

**Ministère attributaire :** commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 janvier 2003, page 12

**Réponse publiée le :** 24 février 2003, page 1399